



Les professeurs avec un diplôme palestinien n'auront plus le droit d'enseigner en Israël

Description

La Knesset a adopté ce mercredi 2 juillet un projet de loi permettant d'interdire l'enseignement en Israël aux professeurs diplômés des universités palestiniennes. Après cette troisième lecture au parlement, la loi va désormais entrer en vigueur.

Par Agence Média Palestine, le 3 juillet 2025



**En Israël,
les professeurs
avec un diplôme
palestinien ne
pourront plus
exercer**

La loi contre l'embauche de professeurs avec un diplôme délivré par l'Autorité palestinienne a été votée hier au Parlement israélien par la commission de l'éducation, de la culture et des sports sous la présidence du député Yosef Taieb (membre du parti d'extrême-droite ultraorthodoxe Shas). Présentée en première lecture en décembre 2024, cette loi vient d'être définitivement adoptée. Elle avait très tôt reçu le soutien du gouvernement d'extrême-droite de Benjamin Netanyahu.

Une loi soi-disant anti-terroriste

A l'initiative de cette loi, on trouve à l'origine deux députés du Likoud (parti présidentiel d'extrême-droite), Avichay Buaron et Amit Halevi. Pour justifier ce projet de loi, ces derniers ont affirmé qu'il y avait une recrudescence du nombre de citoyens et résidents israéliens qui obtenaient des diplômes suite des études dans des institutions éducatives gérées par l'Autorité palestinienne. Ils expliquaient ainsi que dans ces études étaient enseignés un grand nombre de concepts antisémites et d'endoctrinement pour nuire à l'Etat d'Israël et nier son existence, *pour empêcher l'influence négative de l'Autorité palestinienne hostile à l'Etat d'Israël et à ses valeurs*.

La loi comporte aussi des mesures pour permettre à certains professeurs de passer une équivalence dans le système d'enseignement israélien dans les deux ans afin d'obtenir l'autorisation d'exercer. Les professeurs déjà en poste à l'heure actuelle ou ayant déjà accompli une grande partie de leurs études ne seront pas concernés non plus.

Une loi raciste qui renforce l'emprise de l'Etat israélien sur l'éducation

La loi a été dénoncée par l'opposition arabe à la Knesset. Le député du parti Hadash (gauche antisioniste) Youssef Atauna a dénoncé une loi qui porte atteinte à *la liberté d'occupation*. Ce concept désigne en Israël le droit fondamental à un emploi ou à toute occupation pour les citoyens du pays. Il a déclaré : *le but de cette loi n'est pas éducatif, c'est une législation raciste, qui vise à affaiblir le Néguev et Jérusalem-Est*. Pour eux, cette loi vise à casser l'éducation dans les régions israéliennes à forte population arabe.

Cette loi n'est d'ailleurs pas la première qui vise les Palestiniens d'Israël dans le domaine de l'éducation. En octobre 2024, une loi présentée par Halevi (un des députés à l'origine de la loi adoptée hier) qui permettait au ministre de l'Éducation de licencier sans préavis *n'importe quel enseignant ayant publié un appel direct à commettre un acte de terrorisme ou diffusé des paroles haineuses, de sympathie ou d'encouragement à l'égard d'un acte de terrorisme, qui ont soutenu un tel acte ou qui s'y sont identifiés*. Là encore, ce sont les écoles de Jérusalem-Est (à majorité arabe) qui étaient explicitement visées par cette nouvelle mesure.

date créée
2025/07/03